

PREMIERE INSCRIPTION EN THESE
DOSSIER D'INSCRIPTION EN DOCTORAT
AgroParisTech / Ecole Doctorale GAIA

Année universitaire 2022-2023

Inscription à partir du 1^{er} septembre

Rappel des conditions pour s'inscrire en Doctorat :

☛ **Avoir :**

- un diplôme national de master ou un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant l'aptitude à la recherche,
- un projet de thèse,
- un laboratoire d'accueil,
- un directeur de thèse,
- un financement de thèse : **aucun étudiant ne sera admis sans financement.**

☛ **Quelles démarches pour un étudiant ?**

La procédure d'inscription est totalement dématérialisée.

- Le paiement des droits d'inscription, pour l'année universitaire 2022-2023, s'élève à **380 €**. Afin de vous acquitter du paiement de ces droits, vous pouvez :
 - soit effectuer le paiement en ligne sur votre espace personnel ADUM après avis favorable de l'école doctorale,
 - soit effectuer le paiement par virement bancaire à l'aide du RIB d'AgroParisTech (transmettre le justificatif),
 - soit établir un mandat cash (si vous ne disposez pas d'un compte bancaire), à l'ordre de : « Madame l'Agent Comptable Principal d'AgroParisTech » (transmettre le justificatif).

ATTENTION, tout paiement en ligne doit se faire uniquement sur l'espace sécurisé dédié de la pré-inscription.

Ne répondez à aucune autre demande (courriers, mails).

• **Sécurité sociale :**

- **Vous êtes rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre lieu d'habitation.** Les mutuelles étudiantes, poursuivent, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et proposent des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants.
- Vous êtes étranger et vous vous inscrivez pour la première fois en 2022/2023. Vous devez vous inscrire sur le site : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/> **afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé.** Pour bénéficier d'un remboursement optimal de vos frais de santé, **vous pouvez souscrire à une complémentaire santé ou une mutuelle.**
- Doctorants contractuels : Vous dépendrez du régime général de la sécurité sociale. https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somtc=true

PIECES A JOINDRE
AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN DOCTORAT
AgroParisTech / Ecole Doctorale GAIA

Année universitaire 2022-2023

Inscription à partir du 1er septembre

☛ **S'inscrire en ligne sur ADUM** : <https://www.adum.fr/>

Pour une inscription par AgroParisTech, choisir l'Académie Versailles

Voir également le site de l'ED GAIA :

https://www.adum.fr/as/ed/page.pl?site=gaia&page=inscription_1annee

☛ **Déposer impérativement sur ADUM un seul PDF regroupant l'ensemble de toutes ces pièces :**

• un descriptif de 5 pages maximum du sujet de thèse ou joindre le dossier de demande pour le financement de la thèse,	
• une attestation de l'organisme financeur de la thèse ou une copie du contrat de travail,	
• un récapitulatif des stages recherche effectués avec un résumé ou liste des publications démontrant les qualifications de l'étudiant en matière de formation par la recherche,	
• les diplômes obtenus dont le BAC et son relevé de notes,	
• une pièce d'identité en cours de validité,	
• une attestation de sécurité sociale en cours de validité,	
• une attestation de responsabilité civile en cours de validité,	

☛ **Déposer votre photo d'identité au format JPG,**

☛ **Déposer votre curriculum vitae au format PDF,**

☛ **Renseigner avec attention les différents champs de votre convention individuelle de formation avec l'équipe d'encadrement de votre thèse et la faire valider par votre directeur de thèse ainsi que par le directeur d'unité sur ADUM,**

☛ **Prendre connaissance des documents ci-dessous se trouvant sur votre espace personnel, pour finaliser la procédure d'inscription en ligne en cochant les cases respectives :**

• la Charte des thèses,	
• le Règlement Intérieur	

☛ **Après validation de votre inscription par l'Ecole doctorale GAIA : vous recevrez un mail pour vous en informer et terminer la procédure d'inscription en payant les droits d'inscription et la CVEC et y déposer :**

• l'attestation de paiement des droits d'inscription	
• l'attestation de paiement à la CVEC (https://cvec.etudiant.gouv.fr/) avec son numéro d'attestation – Choisir l'académie Versailles	

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas traité !

Dans tous les cas, informez le correspondant d'AgroParisTech pour l'ED GAIA (pierre-yves.vion@agroparistech.fr) de votre démarche.

Après validation de votre inscription par l'Etablissement d'inscription, des attestations d'inscription vous seront téléchargeables depuis votre interface ADUM.

La carte d'étudiant vous sera envoyée par courrier postal.